

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 mars 2026

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 10

Excusés : 1

Pouvoir :

Nbre de suffrages exprimés :

Pour : 10

Contre : 0

Abstention(s) : 0

L'an deux mille vingt-six, le **vingt mars** à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Pascal ARSICAUD, nouvellement élu.

Présents : ARSICAUD Pascal, JAUDEAU Véronique, BODET Jean-Baptiste, GAUTRIAUD Magali, SAINTONGEY Alexandra, AVRIL Alexandre, MARTY Christine, FOURRAGNON Pierre-Henri, BOUIN Françoise, FOUCHET Boris

Date de convocation

16/03/2026

Excusés : GROSLAUD Didier**Date d'affichage**

16/03/2026

Pouvoir :**Secrétaire de séance :** GAUTRIAUD Magali**ELECTION des Adjoints au Maire : 2ème Adjoint**Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

/ /

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2122-7 et L. 2122-7-1 ;**Vu** la délibération du conseil municipal fixant à 3 le nombre d'adjoints au maire ;**Considérant** que les adjoints sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Et publication du :

/ /

M. BODET Jean-Baptiste se porte candidat.

Dépouillement du premier tour de scrutin :

Nombre d'enveloppes : 10 Nombre de bulletins : 10

Bulletin blanc : 0 Majorité absolue : 6

Nombre de suffrages exprimés : 10

- **M. BODET Jean-Baptiste est élu 2ème Adjoint avec 10 voix.**
- **Il déclare accepter exercer ses fonctions.**

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à La Genétouze,
Le Maire, Pascal ARSICAUD


